



## CONSEIL SYNDICAL

**SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2017**  
**Convocation en date du 19 septembre 2017**

### COMPTE RENDU

#### Conseillers syndicaux présents :

Camille ZIEGER, Gérard FLEURENCE, Jean-Luc HUBER, Roland KLEIN, Antoine LITTNER, Alain MARTY, Jean-Pierre MATZ, Yves TUSCH, Joseph WEBER, Roland GILLIOT, Jean-Luc RONDOT, Bernard KALCH, Antoine ALLARD

#### Conseillers syndicaux absents :

Jean-Luc CHAIGNEAU, Jean-Pierre JULLY, Éric WEBER, Dany KOCHER, Bernard SCHLEISS, Antoine SCHOTT, Bernard SIMON, Bruno KRAUSE, Jean-Marc WAGENHEIM

#### Conseillers suppléants ayant assisté au Comité :

Franck KLEIN, Philippe SORNETTE

#### Autres personnes présentes :

Marie Christine KARAS, chargée de mission responsable du Pôle Aménagement du territoire du PETR  
Catherine GOSSE : Directrice du pôle Déchets du PETR

**Ouverture de la séance** par Monsieur Camille ZIEGER, Président du Pôle d'Equilibre territorial et rural du Pays de Sarrebourg.

#### **1. Délibération n°2017-058 : Approbation du compte rendu du conseil syndical du 26 juin 2017**

Conformément au règlement intérieur et constatant qu'aucune modification rédactionnelle n'a été signalée, Le Président soumet pour approbation, le compte rendu du conseil syndical réuni le 26 juin 2017 qui est adopté à l'unanimité.

#### **2. Délibération n°2017-059 : Contribution collective du territoire InterSCoT (SCoT de l'arrondissement de Sarreguemines, SCoT de l'arrondissement de Sarrebourg et nouveau périmètre de SCoT Alsace Bossue-Région de Saverne), appelé territoire des "4S" (Sarreguemines – Sarrebourg – Sarre-Union-Saverne) au rapport du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) Grand Est**

##### **Rapport du Président :**

Le Président rappelle les objectifs et les raisons qui ont conduit à ce travail de contribution collective entre les trois SCoT : le SCoT de l'arrondissement de Sarreguemines, le SCoT de l'arrondissement de Sarrebourg et le nouveau périmètre de SCoT rassemblant celui de l'Alsace Bossue et la Région de Saverne.

La Région Grand Est élabore actuellement son **schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)**, schéma qui se compose d'un rapport de diagnostic, d'un fascicule et d'un règlement.

Les territoires de SCoT sont invités à prendre part à la construction de ce schéma. En effet, le SRADDET s'imposera aux SCoT et le caractère prescriptif de son règlement doit conduire les SCoT à être attentifs aux modalités qui y seront définies.

Plusieurs séminaires ont ainsi eu lieu au cours des derniers mois visant à consolider un diagnostic et des enjeux et à identifier des pistes d'objectifs pour la stratégie régionale d'aménagement. Dans le cadre de la procédure de concertation, ces séminaires ont pu largement associer les Schémas de cohérence territoriale de la Région. A ce

titre, la Région Grand Est a invité ses partenaires à apporter leur contribution, notamment en privilégiant une contribution partagée entre plusieurs territoires (InterSCoT).

Or, les territoires des trois SCoT, formant **le territoire InterSCoT des « 4S »** (Sarreguemines – Sarrebourg – Sarre-Union-Saverne) présentent des caractéristiques communes qui permettent de mettre en évidence des enjeux communs s'articulant d'une part autour **d'un positionnement géographique central et stratégique**, d'autre part autour **d'une cohérence territoriale** constatée au travers de plusieurs critères.

Pour cette leur contribution commune, deux documents ont ainsi été élaborés par les chargées de mission des 3 SCoT et ont fait l'objet de deux réunions avec les Présidents des SCoT, le 12 juin et le 12 septembre dernier :

- le document I : Préambule à une contribution collective au SRADDET : Le territoire des « 4S », un destin commun ;
- le document II : Diagnostic/enjeux : Des enjeux communs pour une contribution collective au SRADDET.

Le Président présente ces documents.

Les différentes contributions doivent parvenir à la Région Grand Est pour la fin du mois de septembre. Il est proposé de déposer cette contribution sur la plateforme mise à disposition par le Conseil Régional, en rappelant que cette contribution porte sur la phase diagnostic, enjeux et objectifs.

Le lien est rappelé ci-dessous :

<https://collaboratifs.alsacechampagneardennelorraine.eu/sites/sraddet-rapports/SitePages/Accueil.aspx>

(Lien accessible aussi depuis la page SRADDET du site de la Région Grand Est : <http://www.grandest.fr/sraddet/>)

**Login : sraddet1**

**Mot de passe : rapport.0617**

Par ailleurs, les Président(e)s des SCoTs et leurs directeurs (trices) ont été invités par la Région Grand Est à une réunion de travail, le 25 septembre dernier à la Maison de la Région à Metz, afin de travailler ensemble à l'élaboration du SRADDET et notamment à la définition des enjeux et objectifs. Un point a été fait sur la concertation et les contributions.

#### **Le Président demande aux membres du conseil syndical**

- De prendre note de ces informations ;
  - De l'autoriser à signer tout document relatif à cette contribution collective ;
  - De donner mandat au groupe des "4S" à la poursuite des travaux communs en vue de continuer à apporter une contribution dans le cadre des phases d'élaboration du fascicule et du règlement du SRADDET.
  - 
  -
- Après présentation, après débat  
Adopté à l'unanimité

### **Pôle DECHETS**

#### **3. Délibération n°2017-060 : Projet expérimental de collecte et de traitement des biodéchets en apport volontaire : demande de subvention**

##### **Exposé préalable :**

Le Vice-Président rappelle que la collecte séparée des biodéchets devrait être généralisée d'ici 2025 selon la loi portant sur la transition énergétique laissant aux collectivités de choix du mode de collecte (en porte à porte ou en apport volontaire). De ce fait, le Syndicat Mixte a décidé de mener une expérimentation d'un an sur 4 communes du Pays de Sarrebourg. Ces communes sont Sarrebourg, Reding, Buhl-Lorraine et Hommaring. De cette manière, le milieu urbain, péri-urbain et rural sera représenté durant cette expérimentation. Cette collecte de biodéchets sera effectuée grâce à 10 points d'apport volontaire. Les déchets seront ensuite acheminés à Berstett (67) pour y être traités selon le procédé de lombricompostage.

Aussi, un contrat d'expérimentation sera concrétisé avec la société URBIOTOP qui aura en charge l'intégralité de ce projet : communication, collecte, traitement, suivi et rapport tout au long de cette année de test. Le coût de ce projet est de 25.000 euros HT qui peut être subventionné à hauteur de 70 % sur la partie Etude et 50 % sur la partie communication représentant respectivement 7.000 € et 3.000 €.

**Vu l'avis favorable de la Commission Déchets réunie le 20 juillet 2017, les membres du Conseil sont invités à autoriser :**

- à autoriser le Président à solliciter l'ADEME pour une subvention sur ce projet expérimental d'un an de collecte traitement des biodéchets à hauteur de 70% des dépenses pour la partie étude et de 50 % sur la partie communication selon le plan de financement ci-dessous :

Décomposition et montant des prestations			Financement ADEME		Reste à charge de la collectivité en € TTC
Prestations	Montant HT	Montant TTC	%	Montant	
Collecte et traitement	15.000 €	16.800 €			16.800 €
Rapport, suivi et analyse	7.000 €	8.400 €	70 %	5.880 e	2.600 €
Communication	3.000 €	3.600 €	50%	1.800 €	1.800 €
<b>Total</b>	<b>25.000 €</b>	<b>28.800 €</b>		<b>7.680 €</b>	<b>21.200 € TTC</b>

- et à signer une convention de financement avec l'ADEME et toutes les pièces s'y référant.

Après présentation, après débat  
Adopté à l'unanimité

**4. Délibération n°2017-061 : Optimisation de gestion de la plateforme de compostage : demande de subvention**

Dans le cadre du dernier débat d'orientation budgétaire 2017, le syndicat Mixte a acté l'acquisition d'un cribleur et d'un chargeur télescopique pour répondre aux besoins actuels de la plateforme de compostage.

Le « fond déchets » de l'ADEME soutient les investissements liés à l'évolution des performances d'un site de valorisation des déchets.

Le contexte de la plateforme de compostage du syndicat mixte se prête parfaitement à ce dispositif d'aides.

La plateforme de compostage, construite en 2003, avait été conçue pour le traitement de  
**3 500 tonnes de matières entrantes avec 1,7 ETP.**

Année	Déchets verts des déchèteries	Déchets municipaux	Boues de Step	Total des matières entrantes à traiter
<b>2015</b>	3847,86 T	429,26 T	151,94 T	<b>4 429,06 T</b>
<b>2016</b>	4029,74 T	1161,00 T	216,78 T	<b>5 407,52 T</b>
<b>1<sup>er</sup> semestre 2017</b> (de Janvier à Juillet)	2128,52 T	1158,40 T	128,22 T	<b>3 415,14 T</b>

Du fait de la montée en charge des matières entrantes, la plateforme de compostage subit depuis quelques années des problèmes de rendement sur la valorisation matière. Les refus de crible, représentant des volumes importants, ne sont actuellement pas suffisamment valorisés.

Pour permettre un meilleur taux de valorisation, il est nécessaire d'augmenter le rendement des opérations de compostage avec des équipements plus performants. Ce rendement peut être augmenté en effectuant un 2<sup>ème</sup> criblage pour récupérer les fines et les mettre en andains.

**Vu l'avis favorable de la Commission Déchets réunie le 20 juillet 2017, les membres du Conseil sont invités à autoriser :**

- le Président à solliciter à l'ADEME une subvention sur les équipements (cribleur et chargeur) à 30% sur le montant HT des investissements liés :

	Cribleur	Chargeur télescopique
Montant	110 000,00 € HT 132 000,00 € TTC	120 000,00 € HT 144 000,00 € TTC
Financement ADEME (30% sur montant HT)	33 000,00 €	36 000,00 €
Reste à la charge de la collectivité	99 000,00 € TTC	108 000,00 € TTC

- et à signer une convention de financement avec l'ADEME et toutes les pièces s'y référant.  
Après présentation, après débat  
Adopté à l'unanimité

## 5. Actions de sensibilisation Zéro Déchets en milieu scolaire :

### 5.1 Délibération 2017-062 : Education jeunesse Zéro déchet en milieu scolaire

Afin d'accompagner la transition énergétique et écologique, le syndicat mixte met en œuvre un programme d'actions important dans le cadre de son « contrat d'objectif pour une économie circulaire ».

Aussi, l'éducation de la nouvelle génération vers des comportements vertueux est primordiale.

**Idée motrice de l'action** : L'économie actuelle est basée sur un système linéaire : extraire – produire – jeter. Ce système a conduit à une surconsommation des ressources naturelles. La vitesse d'extraction des ressources est plus élevée que la capacité de régénération. Couplée à une explosion démographique d'ici 2050, un basculement rapide vers un système plus vertueux est très urgent : celui de l'économie circulaire.

L'objectif est de réduire la consommation des ressources naturelles en maximisant leur usage et leur utilisation. Cela passe par la réduction du gaspillage et la réutilisation des matières, qui se trouvent dans nos déchets.

Pour accompagner les enseignants dans une démarche pédagogique sur ces enjeux environnementaux, le pôle déchets a créé, en 2017, un cahier d'activités transdisciplinaire sur ces thématiques à destination des cycles 3.

Cet outil avait été accompagné d'un spectacle éducatif : « Gâchis Bouzouk ».

Et un livre album créé avec le conseil municipal des enfants de la ville de Sarrebourg est en cours de parution.

Ces outils pédagogiques sont largement appréciés et utilisés par les enseignants et reconnus par les Inspections de l'Education Nationale. Aussi, les équipes enseignantes sont demandeuses de pouvoir bénéficier d'un cahier d'activités à destination des cycles 2, afin d'amplifier cette démarche pédagogique.

Au vu des dépenses déjà réalisés au titre du « contrat d'objectif pour une économie circulaire »,

**Vu l'avis de la Commission Déchets réunie le 20 juillet 2017, les membres du Conseil sont invités :**

- à renforcer l'action d'éducation jeunesse avec :
  - o 11 représentations d'un nouveau spectacle pour l'ensemble des classes élémentaires
  - o la création d'un cahier d'activités « Mission Zéro Gaspi » à destination des cycles 2 (sous réserve de subventions de l'ADEME)
- à autoriser le Président à solliciter à l'ADEME une subvention sur les actions de communication venant en renforcement du contrat d'objectif d'économie circulaire à hauteur de 30% des dépenses
- et à signer une convention de financement avec l'ADEME et toutes les pièces s'y référant.

<b>DEPENSES PREVISIONNELLES</b>		
- Spectacle – 11 représentations	14 000,00 € net	14 000,00 € net
- Mise en page et illustration cahier d'activités Cycle 2	7 000,00 € net	7 000,00 € net
- Edition du cahier d'activités 68 pages en 5000 ex.	5 000,00 € HT	5 500,00 € TTC
<b>TOTAL</b>	<b>26 000,00 € HT</b>	<b>26 500,00 TTC</b>

<b>RECETTES PREVISIONNELLES</b>		
A la charge des coopératives d'écoles pour le spectacle (participation de 3€ par élève) Prévision de 1000 élèves	3000,00 € net	3000,00 € net
Entrées spectacle séance publique (5€ / spectateur) Prévision de 100 entrées	500,00 € net	500,00 € net
<b>Financement ADEME (50% sur montant TTTC des dépenses – recettes)</b>		<b>11.500,00 €</b>
<b>Reste à la charge de la collectivité</b>		<b>11 500 € TTC</b>

Après présentation, après débat  
Adopté à l'unanimité

## **5.2 Délibération n°2017-063 : Fixation des tarifs d'entrées de spectacle applicables en 2018 et convention pour régie spectacle Grand Public**

Le service culturel de la ville de Sarrebourg propose chaque année un spectacle pédagogique à l'attention de ses écoles.

Pour l'année scolaire 2017/2018, le pôle déchets et la ville de Sarrebourg s'associe à nouveau dans un partenariat pour proposer un nouveau spectacle exclusif sur la réduction des déchets, à l'ensemble des écoles élémentaires de l'arrondissement.

Par volonté d'impliquer l'auditoire, une participation financière symbolique est soumise. Les spectacles à entrées payantes doivent faire l'objet d'un vote des tarifs par l'assemblée délibérante.

Par ailleurs, considérant que le syndicat mixte ne dispose pas de régie « spectacle », la billetterie de la séance grand Public peut être assurée par l'office du tourisme sous couvert de la convention ci-jointe.

### **Les membres du Conseil sont invités :**

- à fixer les tarifs applicables, comme suit:
  - o Participation financière dans le cadre scolaire : 3,00 € / élève
  - o Participation financière dans le cadre de la séance Grand Public : 5,00 € / personne
- à autoriser le président à signer une convention « billetterie » avec l'office de tourisme de la Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud,

Après présentation, après débat  
Adopté à l'unanimité

## **6. Délibération n°2017-064 : Convention entre le syndicat mixte du Pays de Sarrebourg et la Communauté de Communes du Saulnois relative à l'accès à la déchèterie de Dieuze pour les habitants des communes d'Assenoncourt, Azoudange, Fribourg et Guermange**

### Exposé préalable :

Monsieur le Vice-Président propose à l'assemblée d'approuver la convention ci-jointe entre le Syndicat Mixte du Pays de Sarrebourg et la Communauté de Communes du Saulnois relative à l'accès à la déchèterie de Dieuze des habitants des communes d'Assenoncourt, Azoudange, Fribourg et Guermange, pour l'année 2017.

Le Syndicat Mixte du Pays de Sarrebourg rémunère la Communauté de Communes du Saulnois à raison du coût de service, en fonction du nombre d'habitants des 4 villages du Syndicat Mixte du Pays de Sarrebourg, soit 518 habitants, en appliquant un forfait de 15 euros toutes taxes comprises par habitant et par an, soit un montant total de 7 770 euros TTC, pour l'année 2017. Ce montant est le même que l'année précédente.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention, ci-jointe, entre le Syndicat Mixte du Pays de Sarrebourg et la Communauté de Communes du Saulnois relative à l'accès à la déchèterie de Dieuze des habitants des communes d'Assenoncourt, Azoudange, Fribourg et Guermange, pour l'année 2017 ;
- AUTORISE le Président ou son vice-président délégué à signer toute pièce inhérente à cette décision.

Après présentation, après débat  
Adopté à l'unanimité

## 7. Délibération n°2017-065 : Finances : décisions modificatives

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical est appelé à :

- ADOPTER les décisions modificatives n°1 au budget principal (878) et au budget annexes qui se présentent comme suit :

### BUDGET PRINCIPAL

<u>Dépenses Fonctionnement</u>			
<i>Chap.</i>	<i>Article</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Montant</i>
012	64111	Rémunération principale	2 300.00 €
	6336	Cotisations centre national et centres de gestion fonction pub	100.00 €
	6453	Cotisations caisse de retraite	100.00 €
022	022	Dépenses imprévues	-2 500.00 €
		TOTAL	0.00 €

### BUDGET ANNEXE

<u>Dépenses Fonctionnement</u>			
<i>Chap.</i>	<i>Article</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Montant</i>
012	6411	Salaires, appointements, commissions de base	37 000.00 €
	6336	Cotisations centre national et centres de gestion fonction pub	3 700.00 €
	6453	Cotisations caisse de retraite	2 500.00 €
	6454	Cotisations ASSEDIC	3 800.00 €
66	66111	Intérêts réglés à échéance	1 500.00 €
022	022	Dépenses imprévues	-48 500.00 €
		TOTAL	0.00 €

<u>Dépenses Investissement</u>			
<i>Chap.</i>	<i>Article</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Montant</i>
16	1641	Emprunt en euros	10 000.00 €
21	2154	Matériel industriel	-10 000.00 €
		TOTAL	0,00€

Après présentation, après débat  
Adopté à l'unanimité

## 8. Compte rendu des décisions prises par délégation

Le Président informe le Conseil des décisions ayant été prises par délégation en application des articles L 2122 - 22 et L 5211 – 2 du CGCT, à savoir :

- Décision n° 01/2017, en date du 19 juin 2017 : marché public pour l'acquisition d'un tracteur signé avec la société CLAAS Est située au 1 rue de Quety 57420 CHEMINOT et d'une tonne de 2.000 lisiers nécessaire au transport des lixiviats produits sur l'ISDND de Hesse. Le montant de ces marchés est respectivement de 102.000 € et de 42.583,33 €.

- Décision n° 02/2017, en date du 07 juillet 2017 : marché public de fourniture d'un cribleur pour la plateforme de compostage signé avec l'entreprise W41TP, CS 12115, 14 bis rue des Ailes – 37210 PARCAY-MESLAY. Montant du marché signé : 110.000 €.
- Décision n° 03/2017, en date du 10 juillet 2017 : Prêt contractualisé avec le Crédit Mutuel de 345.000 euros pour l'acquisition de matériels nécessaire à l'optimisation de la plateforme de compostage. Durée du prêt 10 ans – Taux fixe 0.90 %.
- Décision n° 4/2017, en date du 28 août 2017 : marché de fourniture de conteneurs aériens « cartons », « plâtre » et racks « huisseries » pour les 7 déchèteries de l'arrondissement de Sarrebourg signé avec l'entreprise SIRMAT SAS, 26 rue de Cherbourg – 67100 Strasbourg. Montant du marché signé : 148.250 €
- Décision n° 05/2017, en date du 24 mai 2017 : contrat de valorisation énergétique avec la SAS Norske Skog – Route Jean-Charles Pellerin-88190 GOLBEY visant à fournir 2.500 tonnes de bois B issues des 7 déchèteries de l'arrondissement de Sarrebourg. Montant du contrat : 37.500 €
- Décision n° 06/2017, en date du 1 mai 2017 : contrat de maintenance des installations Maintenance des réseaux, des installations de pompage des lixiviats et de captage et de destruction du biogaz à l'ISDND de Hesse avec la société BIOME -84 avenue de la Ferté-Milon – BP 123 – 02602 Villeret Cotterêts. Durée et montant du marché : 3 ans et 25.920 €

## **9. Divers**

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôture la séance.

Le Président

***Camille ZIEGER***